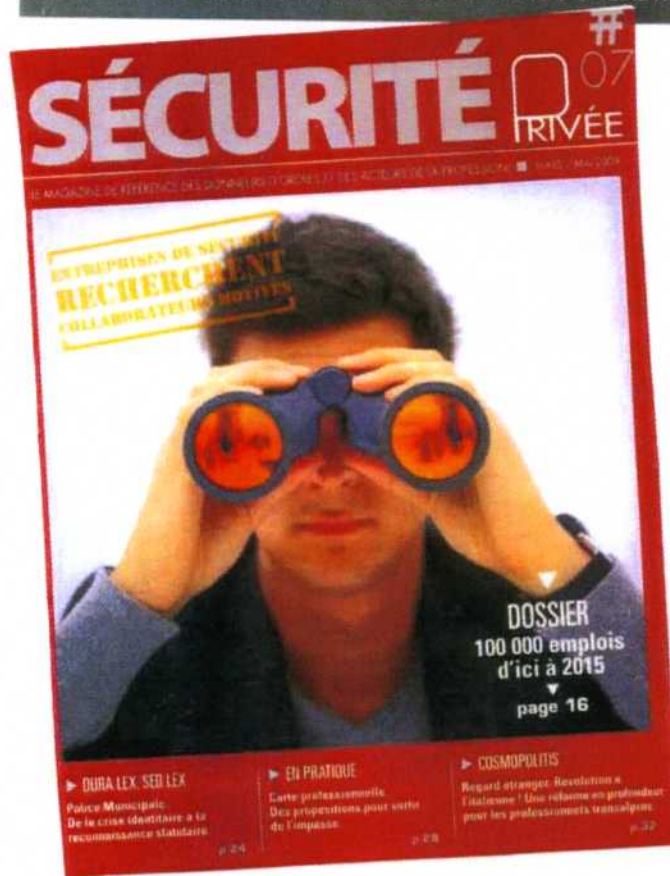


SÉCURITÉ #07 PRIVÉE

LE MAGAZINE DE RÉFÉRENCE DES DONNEURS D'ORDRES ET DES ACTEURS DE LA PROFESSION ■ MARS / MAI 2009



DE L'INHES À LA PREF

Pierre Monzani nommé Préfet de l'Allier

Lors du Conseil des Ministres du mercredi 14 janvier 2009, Pierre Monzani, 50 ans, a été nommé Préfet de l'Allier.



An cien élève de l'École Normale Supérieure (Saint-Cloud) et de l'École Nationale d'Administration (ENA), agrégé de l'Université, diplômé de 3^e cycle de l'Université Paris I-Sorbonne, Pierre MONZANI est, depuis août 2006, Directeur de l'INHES (Institut National des Hautes Études de Sécurité), établissement public sous tutelle du Ministère de l'Intérieur. Dans son parcours riche et varié, il a occupé différentes responsabilités dans l'enseignement secondaire et supérieur, la recherche, l'édition, la fonction publique territoriale

(dans les Hauts-de-Seine), au Parlement européen et au ministère de l'Intérieur.

Il a été notamment conseiller pour la sécurité au cabinet de Charles Pasqua (1994-1995), secrétaire général adjoint du groupe parlementaire "Union pour l'Europe des Nations" au Parlement européen (1999-2001), directeur général du Pôle Leonard de Vinci et président du groupe Leonard de Vinci (2001-2006).

Il a notamment fait reconnaître les écoles supérieures du Pôle par l'État, et a veillé à développer les liens entre les jeunes diplômés et les entreprises, tout en ouvrant le Pôle universitaire vers l'international. Directeur du cabinet du Commissaire général au Plan (1995-1997) et vice-président du GERI, Groupement d'études et de réflexions interrégionales, fondé par Jacques Vovard, Pierre Monzani est également considéré comme un fin connaisseur des enjeux territoriaux liés aux problématiques d'aménagement du territoire.

Depuis août 2006, il dirige l'INHES et en a fait l'un des acteurs majeurs de la réflexion et de la formation en matière de sécurité publique et privée. ■

Les détectives lèvent le voile !



90% des données stratégiques sont accessibles sur Internet, dans la presse ou les publications spécialisées, et peuvent également être recueillies dans un cadre légal, éthique et déontologique

par l'adhésion de tous les acteurs économiques. C'est une attitude de coopération et d'échange entre public et privé et un engagement de chacun. Ainsi, l'intelligence économique (IE), définie comme "la maîtrise et la protection de l'information stratégique pertinente pour tout acteur économique", est avant tout une grille d'analyse indispensable à la lecture de ces enjeux. Elle a pour finalité la compétitivité de l'économie et la sécurité de l'État et des entreprises.

Dès lors, où se situe la complémentarité entre ces deux activités ? Le détective peut-il mettre ses talents d'enquêteur au service de l'IE ? Est-ce le signe avant-coureur d'une évolution de la profession qui se mettrait à l'heure de la spécialisation. Pourquoi pas. La spécialisation apparaît bel et bien comme l'une des conditions sine qua non d'une évolution réussie. Car il faut être lucide on ne consulte plus aujourd'hui d'avocat généraliste qui proposerait de prendre en charge la défense de votre vie et de vos affaires... bref, on ne mélange pas divorce et "Fusac". Pourra-t-on alors accepter de mélanger filoches adultérines et recherche d'informations stratégiques ?

Un technicien moderne de la preuve

Or, Jean-Emmanuel Dery, secrétaire général du SNARP, rappelle la réalité de leur activité : "partagée entre (respectivement et) entre une clientèle de particulier (40%) et une clientèle d'entreprise (60%)". Le choix de la spécialisation revient donc pour chaque ARP à un effectuer un choix cornélien... qui prendra sans doute quelques années.

Concernant l'activité de l'enquêteur, "il s'agit d'enquêtes qui relèvent du droit civil (droit de la famille, commercial, droit du travail...)", explique Jean-Emmanuel Dery, notre travail consiste alors à apporter des

Le détective est avant tout un enquêteur, un professionnel de la preuve qui souhaite affirmer son rôle et imposer sa place en tant que maillon de la procédure judiciaire. Un combat mené de haute lutte contre les idées reçues et les images caricaturales relayées par la télévision. Un combat qui vaut la peine ainsi qu'en témoigne le rôle grandissant de ces enquêteurs et la professionnalisation de leur activité.

Par Sandrine Legrand-Diez

L'intervention d'Alain Juillet, haut responsable chargé de l'intelligence économique, lors des états généraux des agents de recherche privés le 6 mars dernier peut surprendre... Mais le malentendu est vite dissipé par le haut responsable lui-même qui rappelle que les agents de recherche sont reconnus comme faisant partie de la grande famille de l'intelligence économique.

Pour les professionnels réunis lors des états généraux le 6 mars, les deux activités sont complémentaires et si celle de la recherche privée est réglementée, celle de l'intelligence économique devrait l'être bientôt, le projet de texte étant inclus dans la prochaine LOPSI3. Dans un ouvrage collectif¹, les représentants des différentes organisations professionnelles proposent une définition de l'activité du détective moderne. "L'activité d'agent de recherches privées a pour objet de recueillir pour le compte de parties requérantes, per-

sonnes physiques et morales, des informations, le plus souvent d'ordre confidentiel, à caractère public ou privé, ou de rechercher des éléments matériels de preuve ou de présomption en vue de la manifestation de la vérité, selon la réglementation en vigueur, dans la légalité et le respect des bonnes mœurs." Une définition qui concerne quelques 1000 professionnels en France.

Acteur de l'IE ?

En regard de cette définition, et comme le rappelle Alain Juillet, "l'IE est une politique publique voulue par l'État, qui est décidé à mettre ses moyens au service de l'économie tout entière et à prendre les mesures nécessaires à la préservation des intérêts à long terme de la Nation, particulièrement dans les domaines de la défense et de la sécurité". Toutefois le succès d'une démarche d'intelligence économique passe nécessairement

LE PREMIER CODE DE DÉONTOLOGIE UNIQUE DE LA PROFESSION

Indispensable au règlement de la profession, les travaux portent également sur la création d'un Code de déontologie appelé à devenir une référence sur le plan juridique. Opposable aux professions judiciaires, juridiques ainsi qu'aux clients, la profession disposera d'un outil efficace pour lutter contre les personnes exerçant illégalement tout en assurant à la clientèle le professionnalisme de l'agent auquel elle aura recours.

preuves alors même que les acteurs traditionnels (police, huissier, experts) n'ont pas le temps, ne peuvent plus agir ou considèrent notre intervention comme un soutien efficace à leur action. L'enquêteur privé apparaît donc comme un maillon de la chaîne probatoire entre l'avocat, l'huissier et, - éventuellement - la police."

Ce technicien, ce spécialiste de la preuve dans le droit privé voit également son travail de recherche et son action facilités par la généralisation des nouvelles technologies et la puissance d'Internet. Et, sur ce point, Alain Juillet est formel *"l'information utile est essentiellement "ouverte" : 90% des données stratégiques sont accessibles sur Internet, dans la presse ou les publications spécialisées, et peuvent également être recueillies dans un cadre légal, éthique et déontologique (colloques, salons, manifestations...)"*

Un rôle grandissant, une image rénovée
Exit donc l'image du privé de gare. Le détective d'aujourd'hui est un homme (très majoritairement) exerçant son activité libérale le plus souvent seul (ou avec un collaborateur) et utilisant principalement les nouvelles technologies et un appareil photo

numérique. Déçu ? Il ne faut pas. Car même si le mythe s'effondre un peu, il convient de reconnaître que l'image des enquêteurs y gagne en crédibilité. Et ce d'autant que ce métier apparaît comme nécessaire à l'heure où les gens sont de plus en plus attaqués aussi bien à titre privé que professionnel. Vols, concurrence déloyale, médisance, mauvais payeurs... la diversité des activités des enquêteurs renforce l'idée de leur utilité aux côtés des acteurs publics et des acteurs privés. Une utilité grandissante dans un monde où la concurrence fait rage et qui conforte le rôle des enquêteurs privés dans l'activité d'intelligence économique. Une utilité qui permettra aussi aux détectives d'atteindre une reconnaissance justifiée et méritée et ainsi sortir la profession de cette image de Vidocq, qui magouille avec les policiers, qui vend des fichiers... *"Notre métier se développe et je suis convaincu qu'il a un rôle important à jouer dans notre société"*, conclut Jean-Emmanuel Dery. ■



PORTRAIT

Un privé dans la ville

Directeur d'enquêtes de droit privé, c'est la dénomination que Jean-Emmanuel Dery préfère pour qualifier son activité à la tête de Roche Investigations.

À 54 ans, après une carrière d'ingénieur qui l'a mené de l'Asie du Sud-Est aux États-Unis, Jean-Emmanuel Dery se découvre une vocation pour le "cache-cache professionnel". Une mission effectuée pour le service de sûreté de l'entreprise qui l'emploie agit comme un révélateur : *"J'ai toujours été curieux de nature, j'aime fureter. Je suis aussi un mordu de généalogie"*. En 2004, il lâche tout et fonde Roche Investigations. *"On doit être juriste, technicien, maîtriser les langues étrangères. Il faut faire preuve de ténacité, de créativité, de psychologie... et bénéficier d'une bonne dose de chance !"* Et le succès est au rendez-vous. Son agence séduit plus de 80 clients dès la première année d'activité. Mais ce succès ne suffit pas. *"Il me manquait la connaissance du droit, reconnaît l'ex-ingénieur. C'est indispensable, non seulement pour ne pas franchir la ligne jaune de la légalité, mais aussi pour connaître les biais légaux de la recherche d'informations."* Retour sur les bancs de la fac où il décroche la première licence Européenne dédiée aux détectives privés en 2007. Et rien n'arrête ce travailleur acharné qui milite pour la professionnalisation de la profession. Convaincu que cette ambition passe par la compétence de ceux qui l'exercent, il décroche de nouveaux et précieux diplômes : IHEDN, INHES.

Une conviction qu'il soutient et promet en tant que secrétaire général du SNARF, principal syndicat de détectives en France. Mais il est également nécessaire que les mentalités évoluent. *"En France, on adore Nestor Burma ou Mike Hammer, mais on reste très méfiant par rapport aux vrais détectives."*

QUELQUES CHIFFRES SUR LA PROFESSION D'AGENTS DE RECHERCHES PRIVÉES

- 20% des ARP sont des femmes.
- 40% des affaires sont familiales, 60% industrielles et commerciales.
- 20% des ARP ne font que des affaires de couple
- 5% font de l'intelligence économique
- 5% ne font que de la contre-enquête pénale
- 5% des ARP ne font que du renseignement commercial
- 10% ne font que de la recherche de débiteurs
- 10% des ARP ne font que de l'enquête d'assurance
- 20% des ARP sont des anciens fonctionnaires de police ou de gendarme